



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

Modification : Changement de dirigeant de société

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site internet artisanatpaysdelaloire.fr)

- imprimé de déclaration de modification d'une société (formulaire M3 en trois feuillets)
ou si la modification entraîne un changement de nature de la gérance : imprimé de modification (formulaire M2)
- attestation sur l'honneur de non condamnation pénale (destinée au Registre du Commerce et des Sociétés)
- si gérance majoritaire : imprimé de déclaration aux organismes sociaux (volet social TNS) portant le choix de l'organisme conventionné de la Sécurité Sociale des Indépendants

Joindre au dossier les pièces justificatives :

- un exemplaire du procès-verbal de la décision de nomination du nouveau gérant prenant acte de la démission du précédent gérant (*)
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant (uniquement si gérant statutaire) (*)
- annonce légale ou attestation de parution et texte à paraître
- pièce officielle d'identité recto-verso du nouveau gérant
- pour les ressortissants étrangers : titre de séjour, carte de résident en cours de validité
- diplôme dans le métier ou si activité réglementée : autorisation mise à jour
- pouvoir s'il y a lieu

En cas de cession de parts :

- un exemplaire du procès-verbal de la décision de modification de répartition du capital social (*)
- un exemplaire des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant consécutivement à la cession de parts (*)
- un exemplaire acte de cession de parts (enregistrés au Centre des Impôts)

(*) le procès-verbal et la mise à jour des statuts peuvent être unique si le changement de gérant est concomitant à une cession de parts sociales

Procéder au règlement des frais :

- à l'ordre du Greffe : émoluments Registre du Commerce et des Sociétés : 195.38 € (ou 79.38 € pour les EURL)
- règlement d'un montant de 91 € pour frais CFE/RM